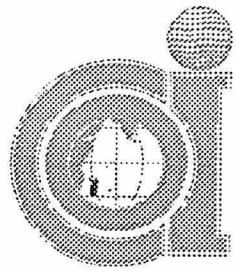

PROJET ENVIRONNEMENT COI/UE

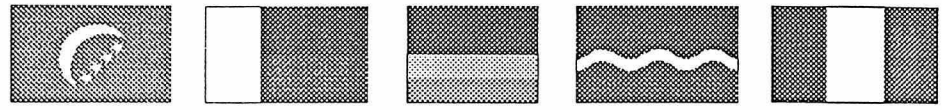

GREEN/OCEAN INDIEN

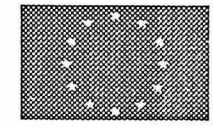

DEMARRAGE D'UNE OPERATION PILOTE DE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE A GRAND ANSE, ÎLE DE MAHE-SEYCHELLES

Emmanuel FAUROUX
Philippe GUIZOL
Hugues RAJAONSON

MAI 1997

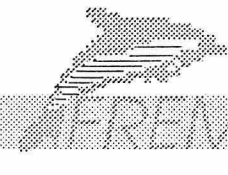

DEMARRAGE D'UNE OPERATION PILOTE DE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE A GRAND ANSE, ÎLE DE MAHE-SEYCHELLES.

OBJECTIF

Appui à la coordination nationale pour la mise en route de l'opération pilote de Grand Anse. Il s'agit de mettre en place une méthode reproductible, dans le cadre de la gestion intégrée de la zone côtière.

RESULTATS

Principaux objectifs opérationnels recommandés avant la mise en oeuvre de l'opération pilote: (i) consulter les acteurs locaux, (ii) coordonner les activités des différents usagers, (iii) s'assurer de la viabilité économique à long terme du projet pilote,

ACTIONS REALISEES

Appui sur la méthode, prise de contact et information de la population locale, finalisation des termes de références des experts locaux, calendrier d'avancement de l'opération.

ACRONYMES

CN/SEY	Coordination Nationale / Seychelles
COI	Commission de l'Océan Indien
DOE	Division Of Environment
EPA	Environmental Protection Act
FED	Fonds Européen de Développement
GIZC	Gestion Intégrée de la Zone Côtière
GREEN-OI	Groupement de Renforcement des Efforts Environnementaux
MD	Managing Director ou Président Directeur Général
MOH	Minister Of Health
MFAPE	Ministère des Affaires Etrangères, du plan et de l'Environnement
MPT	Master Plan of Tourism
NRC	Natural Resource Committee
OP	Opération Pilote
PAT	Plan d'Aménagement du Territoire
PRE	Voir PRE-OI/UE
PRE-OI/UE	Programme Régional Environnement Océan-Indien/ Union Européenne
PS	Principal Secretary, n 2 d'un Ministère
PSIP	Public Sector Investment Program
SIAD	Système d'Information et d'Aide à la Décision
SIG	Système d'Information Géographique
UE	Union Européenne
UNEP	United Nations for Environmental Program
UE/EPA	United States / Environmental Protection Agency

RESUME

L'objectif général des opérations pilotes est de créer une dynamique de développement local qui concoure à la gestion durable des zones côtières de la COI. La mise en place de ces opérations pilotes est l'occasion de mettre au point une méthode qui doit être reproductible non seulement au niveau national, mais aussi dans l'ensemble de la région de l'Océan Indien. L'objectif de la mission du groupe d'expert GREEN-OI est d'appuyer la coordination nationale des Seychelles, lors de la phase de préparation et de cadrage de l'opération pilote de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de Grand Anse.

Un projet technique, réalisé par la Coordination Nationale en concertation étroite avec la Direction Régionale du PRE-OI/UE, existe déjà. Ce projet d'opération pilote définit le site de Grand Anse qui comprend la plage de Grand Anse bordée d'une dune couverte de végétation, une mangrove (comptant six espèces de mangliers) et une forêt riche en endémiques (Vacoas parasol). Le projet d'action pilote est déjà très élaboré, il prévoit par le détail tous les aspects techniques de l'opération : la protection physique du site par la mise en réserve, la restauration des parties

dégradées, l'aménagement d'un parcours touristique piéton et des visites en canoës. Si toute la partie technique est détaillée, il reste d'une part à consulter réellement les populations riveraines, ce qui a été entrepris mais de façon partielle et à concevoir un plan de gestion à long terme.

Le déficit en organisations sociales locales, lié à l'histoire des Seychelles, peut paraître être un obstacle à la participation des populations locales ; mais malgré sa manifeste absence de cohésion, la population se réunit périodiquement autour d'un petit nombre de lieux de sociabilité qui vont permettre à l'équipe locale d'engager une consultation directe avec la population. La priorité doit donc être donnée dans les mois qui viennent à l'identification des objectifs à long terme des usagers et riverains.

Le plan de gestion devra prévoir (i) l'organisation et la composition du comité de pilotage du site qui servira de lieux de concertation et d'arbitrage pour la coordination des activités des différents usagers du site de Grand Anse, (ii) l'organisation de la structure de gestion, son statut juridique (coopérative, association, entreprise...), sa composition, (iii) des modalités de gestion et de répartition pour les ressources générées par les activités écotouristiques, qui devront assurer l'entretien des infrastructures, la rémunération des employés (gardes, guides, gestionnaires...), le financement à long terme des actions de réhabilitation du site (contrôle des pestes végétales...)...(vi) des sources d'approvisionnement en sables de substitution pour compenser l'interdiction qui est faite de s'approvisionner sur la plage, de façon à rendre durable cette mesure de protection.

Nous proposons que durant le mois de Juillet ou Août 1997 les deux experts retenus pour la mise en oeuvre de l'opération pilote, Harry Ally et Ian Stirling, se consacrent à identifier les réels objectifs à long terme des populations locales quant au site de Grand Anse. Au mois d'Août ou Septembre un expert GREEN-OI viendra les aider à : (i) faire la synthèse de ces entretiens, (ii) à redéfinir ou ré-ajuster les objectifs à long terme de l'aménagement du site de Grand Anse en fonction des objectifs exprimés par les populations, (iii) à préparer un atelier de deux jours de restitution-officialisation de ces objectifs et du projet en présence des populations de Grand Anse ; (iv) enfin à réaliser l'évaluation économique du projet.

La mission d'appui de GREEN-OI à la Coordination Nationale des Seychelles, pour le démarrage d'une Opération Pilote de Gestion Intégrée de la Zone Côtière à Grand Anse, Île de Mahé-Seychelles, s'est déroulée du 30 mai au 11 juin 1997. Cette équipe GREEN-OI était composée de trois experts : Emmanuel Faroux (socio-anthropologue), Philippe Guizol (économiste), Hugues Rajaonson (expert SIAD- indicateurs économiques).

La mission GREEN-OI remercie pour leur collaboration active et efficace Stephane Orts Coordinateur National du PRE (PRE-OI/UE), Nicolas Vernier, assistant technique PRE, Peter Sinon, Directeur de la planification économique, Laurence Mathieu, socio-économiste PRE, Harry Ally et Ian Stirling, et enfin Natacha Sicobo et Marvel Elisabeth pour leur assistance.

1. TERMES DE REFERENCES ET CONCLUSIONS DE LA MISSION

1.1. Termes de références

Les opérations pilotes du projet Environnement COI/UE : principes de démarrage

L'objectif général des opérations pilotes est de créer une dynamique de développement local qui concoure à la gestion durable des zones côtières de la COI. La mise en place de ces opérations pilotes est l'occasion de mettre au point une méthode qui doit être reproductible non seulement au niveau national , ici aux Seychelles, mais aussi dans l'ensemble de la région de l'Océan Indien.

Objectif de la mission d'appui à l'opération pilote de Grand Anse

L'objectif de la mission du groupe d'expert GREEN-OI est d'appuyer la coordination nationale des Seychelles, lors de la phase de préparation et de cadrage de l'opération pilote de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de Grand Anse. Cet objectif est précisé dans les termes de références qui figurent de façon complète en annexe II.

Les points essentiels des termes de référence de la mission d'appui

La mission doit apporter une réponse aux points suivants :

- identification du chef de projet et des experts associés ; tâches et durées d'intervention,
- définition de la composition , des tâches et des attributions de la structure de gestion locale et son articulation avec le comité national de gestion intégrée des zones côtières,
- décomposition de l'objectif principal et des objectifs opérationnels (phasage/ moyens/résultats) adaptés au contexte local,
- initialisation en commun du cadre logique du projet en fonction de cette identification préliminaire,
- mise au point d'un mécanisme/protocole de suivi,
- établissement d'un plan de travail.

Il faut aussi examiner lors de la mise en place de l'opération pilote (OP) si son site se prête au maquettage du système d'information et d'aide à la décision (SIAD), identifier les liens institutionnels et politiques, identifier les groupes et les communautés locales concernées par le projet, prévoir un comité de pilotage formel regroupant les représentants locaux et les institutions impliquées, indiquer de quelles manières sera constituée la structure de gestion locale et élaboré le plan de gestion.

1.2 Déroulement de la mission

Le programme détaillé de la mission figure en annexe I ; nous en précisons ci-dessous les points forts.

Dès le Lundi 2 mai nous avons rencontré brièvement les représentants des différentes institutions nationales qui traitent de l'environnement à la cérémonie d'ouverture de la semaine de l'environnement 1997 qui s'est tenu à Victoria à la Bibliothèque Nationale. L'après midi nous avons assisté à une remise de prix aux élèves de l 'école du district de Grand Anse ; ces derniers avaient participé à un concours de dessin relatif à l'aménagement du site ; nous avons pu alors prendre quelques premiers contacts avec les riverains du site de Grand Anse.

Le Mercredi 4, deux exposés l'un le matin à l'attention des Institutions Seychelloises, l'autre l'après-midi plus précisément à l'attention des techniciens de la DOE (Direction of Environment), nous a donné l'occasion de préciser ce que l'on entendait par approche intégrée au sein du projet PRE-COI et d'insister sur la notion de coordination d'une part entre les institutions centrales et le niveau local et d'autre part entre les divers usagers de Grand Anse.

Le Vendredi 6, à l'école de Grand Anse, sur le site de l'opération pilote, en présence des riverains, un exposé a été tenu en créole et en anglais par les deux experts pressentis pour la mise en oeuvre de l'OP de Grand Anse. L'exposé avait pour objectif de faire appel aux usagers et riverains pour participer au processus de décision qui doit aboutir à un projet à long terme pour la baie de Grand Anse.

Différentes autres visites sur le terrain (30 mai, 2 , 5 , 6, 8 juin) ont permis de rencontrer de façon informelle des usagers, de constater l'état du site et de comprendre le pré-projet proposé et préparé par la Coordination Nationale GREEN-COI.

2. CONTEXTE DU PRE-OI SEYCHELLES ET METHODE PROPOSE PAR LA MISSION

2.1 Contexte institutionnel du PRE-COI Seychelles

Contexte institutionnel du PRE-COI Seychelles

La Coordination Nationale du PRE-COI aux Seychelles est sous l'autorité de la DOE (Division of Environment - Mr Georges Troian), elle même appartenant au MFAPE (Ministry of Foreign Affairs, Planning and Environment).

Processus de décision courant en matière d'environnement aux Seychelles

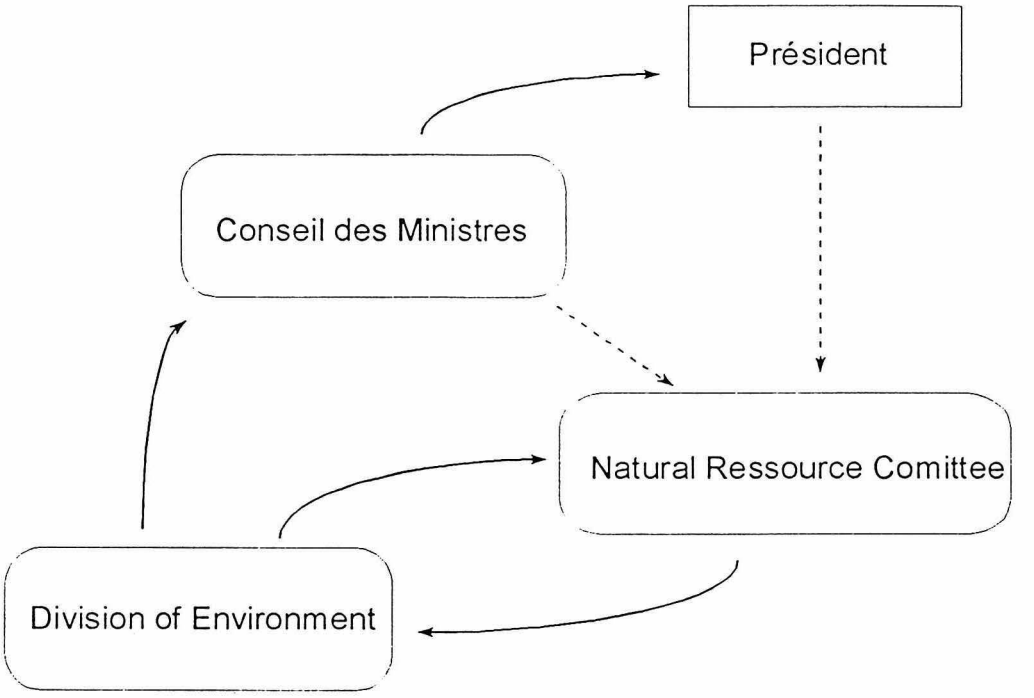

Le processus classique de décision en matière d'environnement aux Seychelles est décrit dans le schéma ci-dessus. Un projet est transmis de la DOE (Division Of Environment) au NRC (Natural Resource Committee) qui produit un mémoire ; celui-ci est retransmis au DOE pour amendement du projet, lorsque ce processus arrive à son terme, le projet est transmis par la DOE au conseil des Ministres, puis enfin il est visé par le Président ce qui marque l'aboutissement et l'arrêt du processus. Le Natural Resource Committee est composé du Président, des Ministres, des PS (Ministres adjoints) et des Directeurs Généraux des entreprises para-étatiques.

Dans le contexte des Seychelles ce processus est contrôlé étroitement par les institutions de l'Etat. Ce processus présente un risque quant à l'appropriation de l'opération par la population et par suite quant à sa viabilité. Dans le cadre du PRE-OI il est proposé une approche concertée avec les acteurs locaux dans le but d'assurer une gestion viable à long terme du site de Grand Anse.

2.2 Le déficit en organisations sociales locales aux Seychelles

L'histoire des îles, de leur peuplement, de leur situation politique et de leur économie explique les fortes particularités sociales et culturelles qui caractérisent la population des Seychelles.

Les îles, peuplées très tardivement, ont longtemps vécu dans un extrême isolement et sont restées, à peu près jusqu'à l'indépendance, très sous-administrées (jusqu'à 1903, les Seychelles constituaient une dépendance lointaine de l'île Maurice, elle-même considérée par l'Angleterre comme une colonie de seconde zone) ou administrées avant l'indépendance par des gouvernements négligents ou dépourvus de moyens.

Depuis l'indépendance, l'apparition d'un État fort et omniprésent semble avoir contribué à donner à la population l'idée que les initiatives importantes ne pouvaient venir que d'en-haut. D'où une certaine passivité dans les comportements qui ne semble pas, cependant, recouvrir, une hostilité systématique à l'égard de ce qui vient de l'État ; aux Seychelles l'Etat apparaît plus comme un Etat-providence.

Malgré le boom du tourisme et une incontestable et spectaculaire amélioration du niveau de vie, il demeure difficile, pour l'immense majorité de la population, d'équilibrer son budget. Cette situation contribue, très probablement, à maintenir une forte rivalité entre gens proches dans l'échelle des revenus. Il existe par contre de fortes solidarités entre parents et alliés qui sont moralement tenus de s'assister mutuellement, mais ces solidarités n'ont pas toujours une expression géographique car elles peuvent relier des personnes dont les résidences ne sont pas voisines.

Dans le cas plus particulier de Grand-Anse, il apparaît clairement que l'agglomération ne constitue pas une communauté au sens fort du terme. Plusieurs habitants ont souligné qu'il s'agissait surtout d'un "village-résidence" et que les relations entre voisins se réduisaient souvent au minimum. D'une première analyse, plusieurs clivages apparaissent :

- des clivages géographiques opposants plusieurs "quartiers" (grand Anse bas, Grand Anse haut, abords de l'église, nouveaux logements....) ;

- des clivages entre anciens habitants nés à Grand Anse et nouveaux résidents.

Malgré sa manifeste absence de cohésion, la population se réunit périodiquement autour d'un petit nombre de lieux de sociabilité : les terrains de sport (football, volley), les épiceries débits de boisson, l'église...

Les femmes semblent manifester une plus forte tendance que les hommes à établir de denses relations de voisinage ; les lieux où elles lavent le linge côte à côte sont notamment propices à la diffusion d'informations. Il faut enfin souligner le rôle de l'école comme facteur de cohésion sociale, puisque la très grande majorité des habitants actuels y furent élèves autrefois et y sont sûrement attachés. Mais il est vrai qu'il ne semble exister aujourd'hui à Grand Anse aucune structure organisée. A l'image de ce qui existe dans d'autres agglomérations, un "club de l'environnement " pourrait certainement se constituer à partir de l'école et regrouper notamment les jeunes de Grand Anse.

Les représentants officiels de Grand-Anse (le District Administrator, le député du district) semblent diversement perçus par la population. Le député a une incontestable représentativité du fait d'avoir été librement élu.

2.3 Etat d'avancement de l'opération pilote

Il existe déjà un projet technique qui figure en annexe III réalisé par la Coordination Nationale en concertation étroite avec la Direction Régionale du PRE-COI et des termes de références pour les experts locaux.

Le site du projet comprend la plage de Grand Anse bordée d'une dune couverte de végétation, une mangrove (comptant six espèces de mangliers) et une forêt riche en endémiques (Vacoas parasol). Le projet d'action pilote de Grand Anse est déjà très élaboré, il prévoit par le détail tous les aspects techniques de l'opération : la protection physique du site par la mise en réserve, la restauration des parties dégradées, l'aménagement d'un parcours touristique piéton et en canoës. Si toute la partie technique est détaillée, il reste d'une part à consulter réellement les populations riveraines, ce qui a été entrepris mais de façon partielle et à concevoir un plan de gestion à long terme. Ce plan de gestion devra prévoir (i) l'organisation et la composition du comité de pilotage du site qui servira de lieux de concertation et d'arbitrage pour la coordination des activités des différents usagers du site de Grand Anse, (ii) l'organisation de la structure de gestion, son statut juridique (coopérative, association, entreprise...), sa composition, (iii) des modalités de gestion et de répartition pour les ressources générées par les activités écotouristiques, qui devront assurer l'entretien des infrastructures, la rémunération des employés (gardes, guides, gestionnaires...), le financement à long terme des actions de réhabilitation du site (contrôle des pestes végétales...)...(vi) des sources d'approvisionnement en sables de substitution pour compenser l'interdiction qui est faite de s'approvisionner sur la plage, de façon à rendre durable cette mesure de protection.

Les termes de référence pour l'expert local qui sont anciens étaient tels (expert de haut niveau en matière d'environnement, rompu aux techniques d'évaluation économique) qu'aucun candidat Seychellois disponible n'a pu y répondre. Deux experts qui devront être en charge de l'opération pilote étaient déjà pré-identifiés avant l'arrivée de la mission. Il ne s'agissait pas de faire un choix parmi plusieurs candidats, mais plutôt d'estimer leurs capacités à mener l'opération pilote et de définir leurs tâches respectives. Les termes de références pour les experts locaux ont été révisés au cours de la mission en fonction des candidats disponibles (Voir annexe VII).

Le projet proposé par la coordination Nationale doit être encore considéré comme un pré-projet car il envisage surtout les aspects techniques de l'aménagement et ceux-ci peuvent devoir être modifiés en fonction des objectifs des acteurs locaux qui sont encore imparfaitement identifiés ; il existe bien une étude socio-économique réalisée par l'équipe de la Coordination Nationale mais la méthode qui lui a été demandé d'employer, est mal adaptée au contexte de Grand Anse et ne permet pas d'obtenir des résultats opérationnels.

La priorité doit donc être donnée dans les mois qui viennent à l'identification des objectifs à long terme des usagers et riverains ainsi que des objectifs de l'Etat. Les objectifs des institutions Seychelloises sont exprimés dans les plans sectoriels MPT (Master Plan of Tourism), PSIP (Public Sector Investment Program), EPA (Environment Protection Act), PAT (Plan d'Aménagement du Territoire). Le PAT devrait occuper une place centrale dans le gestion intégrée de la zone cotière de Grand Anse ; il existe bien un projet assez récent (1994) qui propose un zonage assez fin délimitant des zones attribuées soit à la construction de logements, la création d'activités agricoles, touristiques, artisanales ou de loisirs (PAT/G7A/PROP 94, p7).

Mais ce plan, dont le but principal était de créer une zone urbaine à Grand Anse pour désengorger Victoria semble abandonné. Cela signifie que le PAT de Grand Anse n'est pas encore stabilisé.

Cependant le site de Grand Anse est peu étendu, le nombre des acteurs impliqués est limité, les contacts que nous avons pu avoir, montrent plutôt une convergence de vues des usagers ; la situation semble gérable par une consultation directe des intéressés pour identifier assez rapidement leurs objectifs. Cette consultation reste indispensable, en effet, nous avons observé que beaucoup de riverains manquaient à la réunion du vendredi 6 juin laissant penser que seule une fraction particulière et non représentative de la population pouvait être présente.

2.4 Méthode recommandée par la mission

Processus de décision recommandé

Pour être viable à long terme, la gestion des ressources naturelles des Zones Côtières doit être intégrée dans un processus de développement ; l'Etat ne peut pas assumer partout et pour toujours à lui seul, le coût de la gestion des zones côtières ; il doit avoir un rôle d'appui, de conseil, de contrôle et de coordination, il peut assumer certains coûts mais pas tous. Un réel développement local qui génère des ressources financières capables de couvrir une part substantielle des coûts de gestion des ressources naturelles est une condition de viabilité de ces ressources naturelles ; c'est pourquoi le projet PRE-COI propose une démarche contractuelle entre l'Etat et les populations locales qui est au centre de la Gestion Intégré des Zones Côtières (GIZC).

Au cours de la mission nous avons recommandé un processus de décision conforme au principe de partage des coûts et des responsabilités entre l'Etat et le niveau local, pour l'élaboration et l'exécution des opérations pilotes. La coordination entre les objectifs à long terme du gouvernement et ceux des acteurs locaux est au coeur de ce processus. L'appropriation d'un objectif commun à long terme par tous les acteurs est une condition nécessaire à la viabilité de l'opération pilote.

Les objectifs à long terme du gouvernement sont exprimés au travers des différents plans sectoriels et textes de lois ; ils forment un cadre de référence pour la gestion intégrée des zones côtières aux Seychelles. L'expression des objectifs à long terme des acteurs locaux est plus délicate à identifier et nécessite un exercice de concertation préalable entre ces acteurs ; celui-ci est à réaliser à Grand-Anse.

SCHEMA DE PROCESSUS DE DECISION RECOMMANDE

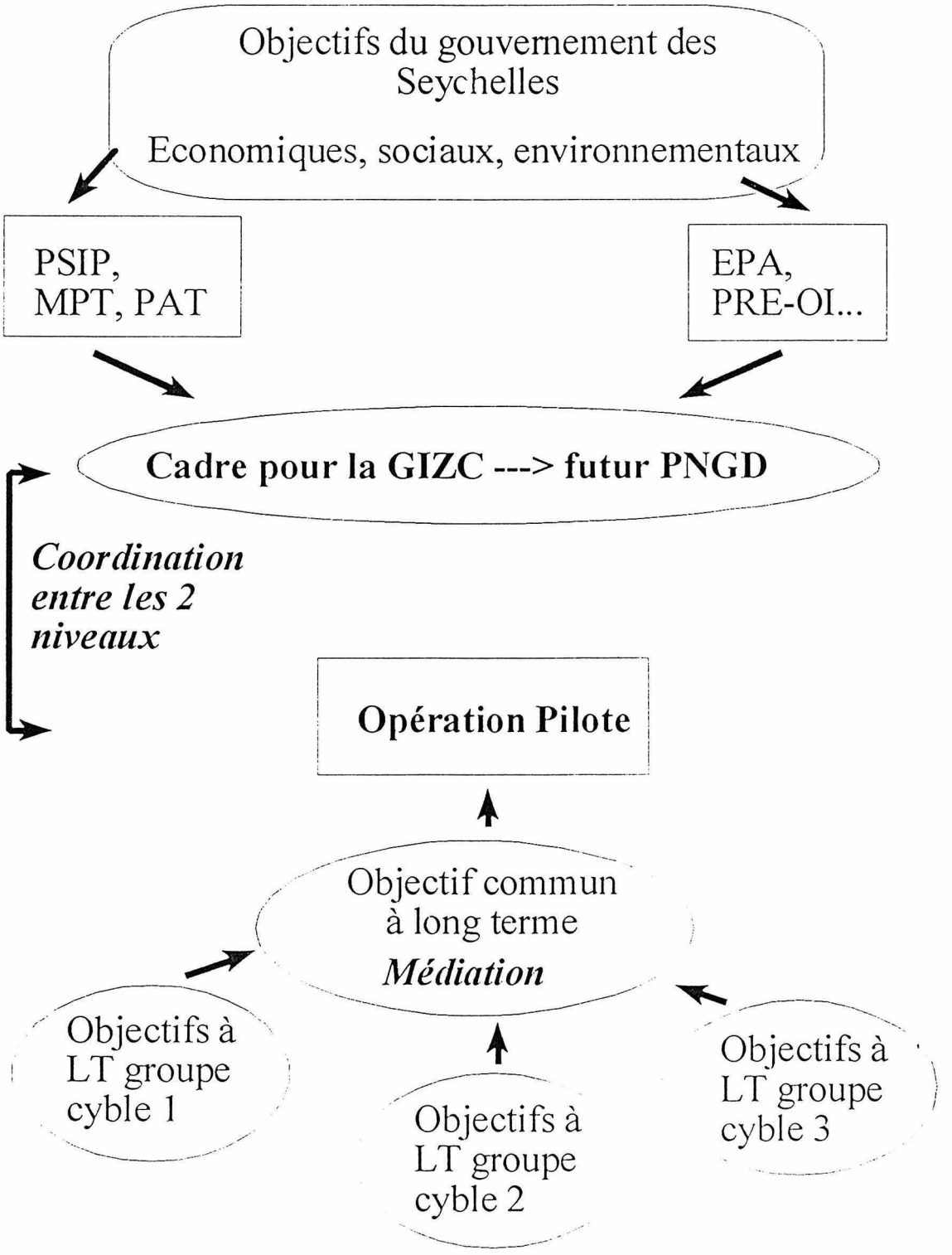

3. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE GRAND ANSE : PRIORITE A LA COORDINATION DES ACTEURS

Nous proposons que durant le mois de Juillet ou Août les deux experts retenus pour la mise en oeuvre de l'opération pilote, Harry Ally et Ian Stirling, se consacreront à identifier les réels objectifs à long terme des populations locales quant au site de Grand Anse. Au mois d'Août ou septembre un expert GREEN-OI viendra les aider à : (i) faire la synthèse de ces entretiens, (ii) à redéfinir ou ré-ajuster les objectifs à long terme de l'aménagement du site de Grand Anse en fonction des objectifs exprimés par les populations, (iii) à préparer un atelier de deux jours de restitution-officialisation de ces objectifs et du projet en présence des populations de Grand Anse ; (iv) enfin, à réaliser l'évaluation économique du projet.

METHODE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE GESTION DU SITE DE GRAND ANSE

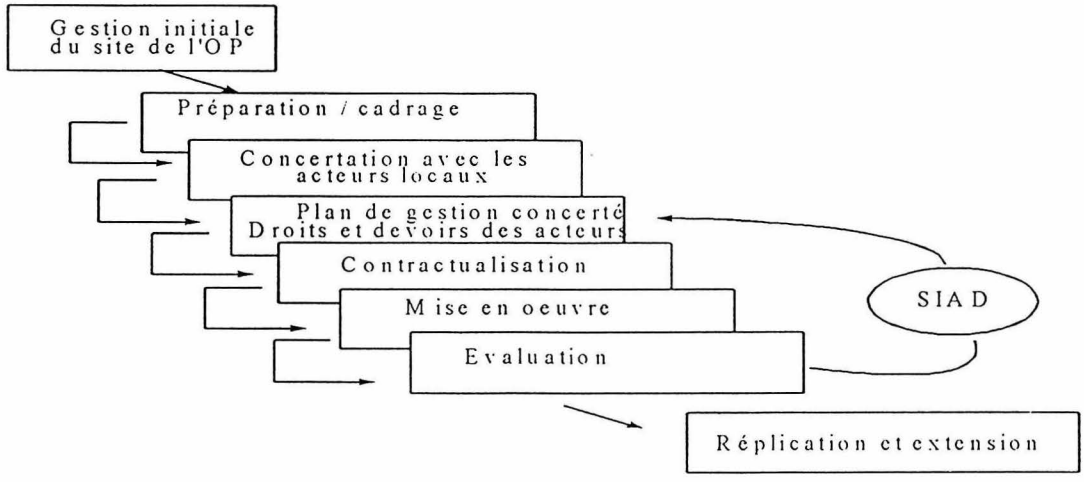

3.1 Consultation des riverains

Pour réaliser les enquêtes de cette consultation, un appui local méthodologique peut et doit être sollicité auprès de (1) Léna Desaubin chargée de l'éducation et de la formation à la DOE qui pourrait seulement fournir un appui sans pouvoir prendre en charge entièrement cette opération compte tenu de ses activités courantes, (2) Michèle Martin qui a aussi de l'expérience en ce domaine.

Compte tenu des spécificités de la nature de l'organisation locale aux Seychelles décrite au § II-B ci-dessus nous proposons la démarche suivante :

Méthode pour la consultation des riverains

Les entretiens seront non directifs (pas de questionnaires à la main). Le but de l'opération est d'identifier les objectifs à long terme des différents acteurs, et leur relation avec le site de Grand Anse. En l'absence de communautés locales très structurées on peut entrer en contact avec les populations cibles dans l'ordre par trois types d'approches :

- L'approche directe, en s'adressant aux populations autour des lieux qui structurent la vie locale : terrains de sport, lieu de lavage pour laver de linge, l'école, l'église, l'épicerie et les débits de boisson. Des entretiens informels et partiellement collectifs pourront être réalisés dans des conditions de réelle efficacité ; cette solution est bien préférable au porte à porte.

- Le recours aux personnes ressources : le député local (Mr Waven William) qui est élu, le district administration (Mr Paul La Baleine) qui est désigné par le gouvernement et peut être perçu comme moins représentatif, le prêtre, le pasteur et personnel enseignant de l'école. D'autres personnes peuvent être très utiles : Monsieur Antoine Moustache (DG Crop Development & Promotion Division) et les opérateurs économiques (hôteliers, fermiers, garage...).

- Une information par les médias (journaux, radio...) en direction de l'opinion publique, à propos de l'existence d'un projet à Grand Anse (Mahé) et d'une démarche impliquant la consultation préalable de la population concernée, compléterait l'approche avant la tenue de l'atelier de restitution.

Calendrier

Cette phase doit être brève et ne doit pas dépasser 1 à 2 mois, à réaliser au mois de Juillet-Août.

Contraintes

Aux Seychelles, pour le moment, il n'y a pas de socio-économistes disponibles pour effectuer cette opération. Cependant, les enjeux sociaux de l'aménagement du site de Grand Anse ne sont pas d'une importance majeur. On doit compter sur les deux experts identifiés malgré leur formation relativement inadaptée à cette tâche particulière. L'appui formation sur le terrain de l'expert GREEN-OI au mois d'Août qui fera par ailleurs la pré-faisabilité économique et financière de l'opération pilote paraît nécessaire.

3.2 Restitution des objectifs à long terme des populations

De façon idéale l'atelier de travail devrait se tenir sur au moins cinq jours, il faudrait restituer les objectifs à très long terme relevés lors des entretiens préalables, dégager de façon concertée un objectif commun à long terme, à partir de là définir les modalités pour atteindre cette objectif ; le plan de gestion découlerait de cette exercice.

Dans la situation des Seychelles, les intéressés sont très peu disponibles, un atelier de deux jours est un maximum ; celui-ci devant se tenir de préférence le week-end. Donc l'atelier devra se réduire à :

- restituer les objectifs à très long terme,
- dégager l'objectif commun à très long terme de façon concertée,
- réviser de façon concertée les grandes lignes du plan de gestion qui aura été préalablement préparé en fonction des résultats des consultations.
- désigner les membres du comité de pilotage et des membres suppléants.

3.3 Mise en place d'un comité de pilotage

Rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu de concertation-négociation et d'arbitrage, sa fonction principale est de coordonner les usages sur le site de Grand Anse et de faire respecter les règles collectives. D'une part, il arbitre les différents entre acteurs locaux, d'autre part il fait le lien entre l'Etat et les acteurs locaux ; enfin il pilote la structure de gestion de l'espace éco-touristique aménagé.

Composition du comité de pilotage

Nous proposons un comité de pilotage composé de dix personnes : le député (member of the National Assembly), le DA (district administration), la directrice de l'école, un représentant des hôtels, un représentant des fermes privées, cinq riverains motivés désignés par approbation lors de la restitution. En cas de défaillance d'un des membres il faut prévoir deux membres suppléants.

Un des résultats de la consultation est l'identification des personnes désireuses et capables de faire partie, dans un premier temps, de ce comité de pilotage. A moyen terme il est souhaitable que les usagers de Grand Anse s'organise sous forme d'une association de gestion du milieu qui désignera ses représentants au sein du comité de pilotage.

3.4 La gestion à long terme des ressources naturelles du site de Grand Anse Mahé

Pour mettre en place une gestion à long terme des ressources naturelles il faut prévoir d'une part un système qui assure le respect des règles collectives (lois, règles locales) et d'autre part des structures de gestion autant que nécessaires quand les activités à la fois génèrent des revenus et des coûts récurrents (cas d'une réserve éco-touristique). Dans le cas présent il faut prévoir une structure de gestion pour la réserve éco-touristique.

3.4.1 Le respect des règles collectives

L'opération pilote a pour but d'initialiser une gestion viable à long terme ; une des conditions de viabilité est le respect des règles collectives. Il s'agit ici de décrire les activités à faire par l'équipe qui dirige l'opération pilote pour améliorer durablement le respect des règles collectives à propos

de la gestion de la nature sur le site de Grand Anse. Le comité de pilotage devra être étroitement impliqué dans ces activités et servir de lieu d'arbitrage.

Etablir l'état des règles collectives (set of rules) *et les faire connaître*

Les règles qui conditionnent les relations des individus entre eux à propos de la gestion de la nature ne sont pas constituées uniquement des règles de l'Etat, elles peuvent être locales (un règlement intérieur) parfois non-écrites. Règles de l'Etat, règles locales, usages établis forment un ensemble de règles qu'il faut réunir, en discuter la cohérence et faire évoluer éventuellement.

Ces règles doivent faire l'objet d'une information auprès du public par les lieux de sociabilité (église, école, épiceries / débit de boisson...), les médias, enfin éventuellement par des panneaux d'information.

Identifier les droits et devoirs de chacun / contractualisation

Il faut veiller qu'il y ait un équilibre entre les droits et devoirs de chaque acteurs, il faut éviter la situation où le système de gestion des ressources naturelles repose sur les épaules de quelques individus sans qu'il y ait de compensations en retour ; dans ces conditions nous pourrions douter avec raison de la viabilité du système.

Le recours à un contrat permet dans certain cas de clarifier les droits et devoirs : dans le cas de la réserve éco-touristique, le droit exclusif d'exploitation de la réserve à des fins éco-touristiques (visites organisées de touristes), confié à un individu ou une organisation , peut être compensé par le devoir d'améliorer l'état du site ; cette amélioration du site peut être estimée soit par des indicateurs et/ou plus simplement par le respect des travaux prévus dans un plan d'aménagement qui sert de base au contrat : le non respect du plan d'aménagement peut conduire le propriétaire du site qui est ici l'Etat, à rompre le contrat.

Prévoir des modalités de contrôle et de sanctions

Un système de lois existe par exemple qui interdit le ramassage du sable sur la plage, mais si personne ne surveille, ou bien que les sanctions prévues ne sont pas appliquées, le système de lois est sans effet.

La surveillance peut être collective, elle n'est pas du seul ressort de la police, par contre l'application des sanctions prévues par la loi est du seul ressort de l'Etat. Des surveillants locaux peuvent faire appel à la police pour signaler des infractions punissables par la loi.

Des règles locales peuvent être sanctionnées localement, dans la mesure où ses sanctions sont autorisées par la loi. Il s'agira donc de renforcer les modalités de contrôle et de prévoir collectivement des sanctions applicables. De faire savoir simplement qu'une personne n'a pas respecté une règle collective peut être une sanction suffisante au niveau local.

3.4.2 *Prévoir des sources alternatives d'approvisionnement en sable*

Une des mesures prévues est l'interdiction d'extraire du sable sur la plage. Tout le monde à Grand Anse ou presque s'approvisionnait là. L'interdiction pour être durable doit être assortie d'une organisation qui permet aux habitants de Grand Anse de s'approvisionner en sable en toute légalité. Des idées nous ont été soumises localement (crédit pour constituer un stock de sable distribué par le commerçant local...). Une enquête filière sable, qui est déjà prévue, doit être menée. Des solutions viables peuvent et doivent être dégagées en consultant les populations locales qui ont déjà des idées sur la question.

3.4.3 *La mise en place d'une structure de gestion pour la réserve éco-touristique*

Identifier les ressources et les coûts récurrents : viabilité économique de la structure

Une étude de faisabilité économique sera effectuée qui fera apparaître les investissements, les coûts récurrents et les ressources. Une analyse financière comprendra une étude de sensibilité.

Prévoir les modalités de partage de la valeur ajoutée de l'activité touristique
La valeur ajoutée de l'activité éco-touristique peut être partagée par exemple entre des investissements de réhabilitation écologique du site, une rémunération des propriétaires, des gérants, des activités socio-culturelles locales pour socialiser la réserve éco-touristique, des oeuvres.... Ces modalités de partage doivent être discutées collectivement sous le contrôle du comité de pilotage.

Choix du statut juridique de la structure de gestion et agrément

Avant de décider du choix du statut juridique de la structure de gestion, une analyse des structures juridiques des différentes organisations existantes aux Seychelles (associations, ONG, coopératives...) doit faire ressortir leurs caractéristiques : conditions d'agrément (composition du dossier d'agrément), le coût de l'agrément, la composition du bureau, les délais ...

Après le choix de la structure la plus appropriée pour gérer la réserve éco-touristique de Grand Anse (Mahé), l'équipe devra faire agréer la structure de gestion, puis constituer le bureau de la structure qui devra au moins compter un président et son adjoint, un trésorier et un comptable.

Contractualisation entre les propriétaires du site et la structure de gestion

L'établissement d'un contrat entre les propriétaires du site et la structure de gestion doit au moins préciser la nature et la durée de la concession pour l'usage du site et les conditions de ruptures du contrat. Dans le cas de Grand Anse, il existe un seul propriétaire sur le site envisagé : l'Etat. Mais des accords avec les riverains sont nécessaires.

3.5 Formations

Un renforcement substantiel des capacités locales en sciences sociales est indispensable pour la gestion intégrée à long terme des zones côtières. Ce renforcement pourrait prendre la forme d'appuis de l'équipe GREEN-OI à l'équipe en charge de la mise en place de l'opération pilote de Grand Anse puis à l'équipe en charge de la structure de gestion de la réserve éco-touristique.

3.6 Système d'information et d'aide à la décision (SIAD)

Voir annexe IV

4. RISQUES

4.1 Les Risques

Risques tenant à des réactions possibles de la population locale compte tenu de ses caractéristiques spécifiques.

L'aspect très novateur du projet PRE-COI, dans le contexte social et culturel des Seychelles est un risque ; ce projet fait réellement appel à l'initiative des gens concernés et implique leur participation active. Certaines difficultés apparaîtront probablement, de ce fait, dans le déroulement du projet : l'inquiétude et l'incompréhension, peut-être, même de la part d'une partie de l'encadrement administratif, peut entraver le projet.

La non participation des riverains et des populations locales qui, par expérience, peuvent être sceptiques sur la réalité de leur participation est possible. Ceci pourra être s'observé lors de l'atelier de travail. Surtout quand l'opposition des riverains porte sur certaines activités économiques (cas de la ferme à cochon) dont les enjeux sont tels qu'ils considèrent la lutte comme inégale et perdue d'avance.

Certaines ambiguïtés dans la situation du pré-projet peuvent susciter la défiance qui, d'une part, se présente comme très avancé, bien organisé et minutieusement préparé et qui, d'autre part, voudrait s'appuyer sur l'initiative des populations locales alors que celles-ci n'ont pas encore été consultées. Ces dernières, ou une partie de ces dernières, pourraient percevoir cette contradiction comme un simulacre de participation.

La représentativité et la légitimité du Comité de pilotage de l'opération pilote peut être déséquilibrée en défaveur de la représentation des populations locales. Une rapide enquête sur le terrain a fait apparaître que certains habitants de la zone ne reconnaissaient pas la représentativité des autorités locales dans le cas de la gestion du site de Grand Anse.

Risques d'ordre institutionnel.

Pour des raisons de logique administrative seychelloise, l'opération-pilote est placée sous la tutelle de la DOE (Division of Environment) dont les responsables pourraient être amenés à ne pas

soutenir inconditionnellement le projet. Par ailleurs, le contrôle de la hiérarchie administrative locale risque de fonctionner, pour l'opération, comme une incitation à faire vite, au détriment d'un processus concerté nécessairement plus long.

La structure même de la Coordination Nationale risque de poser problème dans la mesure où plusieurs de ses membres arrivent au terme de leur contrat ou sont déjà partis, ce qui implique, dans un proche avenir, un remaniement sévère de la composition de l'équipe. Les candidats seychellois pré-identifiés pour la CN paraissent peu expérimentés pour une telle fonction, confirmant la relative pénurie du pays en personnes ressources particulièrement pour la médiation environnementale.

Risque liés à d'éventuelles dérives de l'opération pilote.

La priorité doit être clairement donné à la gestion à long terme. Le manque de priorité dans les actions sur le terrain, en particulier sur les actions de réhabilitation qui consistent à éliminer les espèces exotiques tel que le cannelier en l'absence de réelle connaissance sur les dynamiques naturelles en cours peuvent conduire (1) au remplacement du cannelier par des espèces exotiques encore plus envahissantes telles que *Leucaena leucocaephala* ou *Caesalpina sp* que nous avons observées au bord de la réserve le long de la route, (2) à des dépenses inconsidérées pendant la mise en place du projet, correspondant à des actions qui ne pourront pas être poursuivies à long terme.

4.2 Les solutions éventuelles

Il parait possible de parer aux risques liés aux réactions éventuelles de la population locale :

- en organisant rapidement un atelier de travail dirigé par les deux experts locaux, en vue d'aider très concrètement les populations-cibles à surmonter les difficultés qui viennent d'être signalées; cet atelier pourrait se tenir au mois d'Août 1997;

- en envisageant une mission d'appui GREEN-OI, pour résoudre les problèmes techniques précis qui pourraient se présenter alors;

- en associant au Comité de Pilotage les responsables de la ferme à cochon et plus généralement, les opérateurs dont les actions pourraient interférer avec les intérêts des populations locales.

En ce qui concerne la prolifération d'espèces exotiques, il est important avant toute mesure de réhabilitation qui consiste à éliminer telle ou telle espèce, d'avoir au préalable, une connaissance suffisante sur les dynamiques des formations végétales en place. Un accord de recherche avec un organisme scientifique spécialisé dans ce type de dynamique serait souhaitable.

ANNEXES

ANNEXES I : DEROULEMENT DE LA MISSION

Date	Activités
29/05/97	Arrivée Philippe Guizol (jour férié)
Vendredi 30/05/97	Matin : présentation du projet par Stéphane Orst coordinateur national Après-midi : Visite du site de Grand Anse
31/05/97	Arrivée d'Emmanuel Fauroux Travail sur documents
Dimanche 01/06/97	Arrivée Hugues Rajaonson Travail sur documents
Lundi 2/06/97	Matin : Ouverture de la Semaine de l environnement à la bibliothèque Victoria. Rencontres avec les autorités en charge de l'environnement. MFAPE Après-midi : Grande Anse " District "résultats d'une animation sur l'environnement de Grand Anse. (Concours de dessin d'enfants rendant compte de la perception des habitants de la dynamique Environmentale de Grand Anse) Visite du site. Contacts avec les responsables locaux (chef de district, directrice de l école de G.Anse) et des habitants-parents d'élèves.
Mardi 03/06/97	PRE-OI PREPARATION réunion Evaluation de l avancement du projet avec l'équipe PRE-OI-S Rencontre avec les deux candidats pour la mise en oeuvre du projet d'aménagement de Grand Anse.
Mercredi 04/06/97	Victoria, MFAPE Discussion avec les représentants des divers ministères et le chef de district; Présentation de la méthodologie GREEN Discussion avec les représentants de la DOE
Jeudi 05/06	Visite de terrain
Vendredi 06/06	Matin : PRE-OI ; discussion des TR avec les techniciens et le chef de projet corrections des TR et préparation de la réunion avec les riverains et institutionnels de Grand Anse. Après-midi :Grand Anse " Ecole ", Exposé par les experts locaux pré-sentis pour l'opération pilote en anglais et créole. Discussion avec les acteurs : hôtel; institutions; riverains; administratif.

Samedi 07/06	Discussion TR Bibliographie avec techniciens et chefs de projets Entretiens avec diverses personnes ressources.
Dimanche 08/06	Matin :Rédaction du rapport préliminaire Après-midi : visite sur le terrain
Lundi 09/06	Rédaction rapport
Mardi 10/06	Matin : Rendez-vous avec Monsieur Troian DG-DOE Rendez-vous avec des personnes ressources : Peter Sinon Directeur de la Planification Economique (MFAPE), Antoine Moustache DG Crop Development & Promotion Division, Gérard Esparon Dir. Du Plan.
Mercredi 11/06	Matin départ E.Fauroux et H.Rajaonson. Synthèse avec Monsieur Troian DG-DOE. Discussions finales avec le CT-PRE-OI sur les TdR des experts locaux pour l'opération pilote. Soir départ P.Guizol.

ANNEXE II : PRE-PROJET TECHNIQUE « OPERATION PILOTE DE GRAND ANSE »

Mise en valeur écotouristique et protection du site de Grand Anse Mahé (Seychelles)
(Extrait de l'avant-projet pour discussion 02/04/1996)

1. RÉSUMÉ

Dans le cadre du projet Régional Environnement COI/UE, la Coordination des Seychelles propose de mettre en oeuvre et de financer une opération pilote de première génération. L'objectif de cette opération pilote est de tester à petite échelle les principes de la gestion intégrée de la zone côtière. Le site proposé est celui de Grand Anse-Rivière Dauban. Ce site est unique en ce qu'il présente côte à côte trois écosystèmes remarquables: une plage bordée d'une dune couvert de végétation, une mangrove riche de six espèces de mangliers et une forêt unique pour sa concentration en Vacoas parasol (endémique classé comme vulnérable). L'opération pilote propose de réaliser sur une période de 18 mois environs les action suivantes: (i) protéger légalement et physiquement le site de Grand Anse Mahé (mise en réserve spéciale); (ii) restaurer les parties dégradées (construction de passes au dessus de la dune, traitement des effluents,...); (iii) aménager un parcours éducatif pour le rendre accessible et attractif aux touristes et aux Seychellois (mise en place d'un parcours piéton et en canoës de visite). Pour réaliser ses objectifs, la méthodologie proposée est la suivante: (i) proposer au NRC la mise en réserve spéciale du site, (ii) effectuer un audit environnemental et socio-économique du site servant d'étude de pré-faisabilité; (iii) préparer un plan de gestion/conservation du site en collaboration avec les différents acteurs (riverains, pouvoirs publics, hôteliers, école...); (iv) action pilote d'éducation environnementale auprès des élèves de l'école de Grand Anse et; (v) réalisation des installations et investissements.

2. LE CONTEXTE

Le site de Grand Anse réunit dans une petite baie trois écosystèmes remarquables: une plage bordée d'une dune, une mangrove et une forêt de vacoa parasol. La plage de sable fin corallien est l'une des seule Grand plage de Mahé qui reste vierge d'habitations ou d'hôtel. La plage est bordée de cocotiers et protégée par une dune d'arrière-plage tenue par des Filaos, des Takamakas, des Veloutiers et du Patatran. Ce cordon littoral sépare sur prés de 500 mètres la mer d'un marais d'eau saumâtre. Le marais abrite une mangrove peuplée des six espèces de mangliers rencontrés aux Seychelles ainsi que de nombreux oiseaux limicoles. Le marais s'ouvre sur la mer à l'extrémité sud de la baie au travers d'un étroit chenal. En amont de la mangrove, à flanc de montagne, on trouve une forêt relique abritant la plus importante concentration de Vacoas parasol (*Pandanus hornei*) endémiques des Seychelles. Au milieu de cette forêt s'écoule la rivière Dauban et son principal affluent qui se déversent dans la mangrove. Ainsi, ce site est unique en ce qu'il présente une forêt quasi intacte et continue depuis le niveau de la mer jusqu'à 400 mètres d'altitude.

Le site n'a jamais fait l'objet d'une mise en valeur écotouristique ni d'une protection particulière. Les trois écosystèmes sont d'ailleurs menacés.

La plage subit d'une part une érosion hydrodynamique par la mer et d'autre part la dune de sable subit une érosion du fait du piétinement des usagers et de l'extraction illégale de sable au

travers de la route qui borde la dune. L'érosion de la dune risque de s'aggraver avec l'extension de l'école qui borde la plage à son extrémité nord.

La mangrove est menacée par la rupture du cordon littoral du fait de l'érosion. Ne faisant l'objet d'aucune protection ou gestion particulière la mangrove et la forêt de Vacoas sont menacées par des dégradations (coupe de bois, risque de feu, déchets,...) dues : (i) au libre accès des usagers (riverains, écoliers, touristes) et (ii) la dégradation qu'entraînerait un développement touristique, urbain ou agricole. Alors que l'extension en cours de l'école est irréversible, on doit s'assurer que d'autres développement ne viendront pas gâcher ce site.

3. L'INTERVENTION

En ligne avec les objectifs du projet Régional Environnement COI/UE, l'action pilote propose de: (i) protéger légalement et physiquement le site de Grand Anse Mahé; (ii) restaurer les parties dégradées; (iii) aménager un parcours éducatif pour le rendre accessible et attractif aux touristes et aux Seychellois.

Pour réaliser ses objectifs, il est proposé de: (i) protéger légalement le site avec un statut de zone protégée, (ii) effectuer un audit environnemental et socio-économique du site servant aussi d'étude de pré-faisabilité et ; (iii) préparer un plan de gestion/conservation du site en collaboration avec les différents acteurs (riverains, pouvoirs publics, hôteliers, ...).

3.1 Mise en protection légale du site avec un statut de " Special Reserve "

Pour protéger le site de tout développement et afin de le soumettre à des conditions particulières d'accès et de gestion, une proposition de mise en "Special Reserve" (un des trois types de zone protégée prévue par la loi) sera soumise en avril 1996 au "Natural Ressource Inter-Ministerial Committee".

3.2 Réalisation d'un audit environnemental et socio-économique du site

Cet audit a pour but de réunir les informations environnementales et socio-économique nécessaires à un diagnostic de faisabilité du projet pilote et à la préparation du plan de gestion. Cet audit complétera l'inventaire zoologique et botanique du site, il fera l'étude des dégradations le menaçant (rejets polluant, surexploitation des ressources,...), l'inventaire des utilisations et des usagers afin d'évaluer les coûts et bénéfices de l'opération pilote. Enfin, il proposera des solutions précises de gestion et de réhabilitation qui seront discutées lors de l'établissement du plan de gestion.

Au niveau de la mangrove, il sera, par exemple, nécessaire de faire une étude de la qualité des eaux s'y déversant. Un bilan hydrosédimentaire du marais pourrait aussi être réalisé. Ces études permettront de savoir si la mangrove est menacée et de proposer des aménagements pour sa protection (dragage de canaux, traitement des rejets,...).

3.3 Préparation d'un plan de gestion

En s'appuyant sur l'audit réalisé, le plan de gestion du site définira, en collaboration avec les différents partenaires publiques (Ministères du Tourisme, du Développement Communautaire,

de l'Environnement, de l'Agriculture, responsables du district), les riverains, les hôtels (Barbarons, Mahé Beach, Plantation, Equateur), et les ONG, les actions suivantes:

- un nouveau schéma d'utilisation du territoire (zonage) incluant les itinéraires de promenade et recommandant au gouvernement, si nécessaire, l'achat de certaines parcelles appartenant à des privés et se superposant à des surfaces à protéger. La majorité de la mangrove et de la forêt de Vacoas sont cependant déjà propriété de l'état. Le plan de gestion révisera l'actuel plan indicatif d'aménagement du territoire qui prévoit, pour ce site, un développement à caractère touristique (côté mer), urbain (en arrière), agricole (dans le bas des pentes) et un maintien à l'état naturel vers le sud, à l'embouchure et vers Barbarons;
- les investissements et aménagements nécessaires à la restauration du site et sa mise en valeur touristique (centres d'accueil, chemin sur pilotis, panneaux d'informations, canoës pour la mangrove...);
- les conditions d'accès et de développement spécifiques à la zone protégée et à sa périphérie;
- les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation du site.

En ce qui concerne chaque éléments du site (la dune de plage, la mangrove et la forêt de Vacoas), les propositions suivantes pourraient être discutée lors de l'élaboration du plan de gestion.

3.3.1. Protection et restauration de la dune de plage

- Fermeture aux véhicules du chemin bordant la plage. Ce chemin facilite l'extraction illégale du sable et les véhicules provoquent des effondrements de la crêtes de plages lors de leur passage;
- Clôturer certaine partie du haut de la dune (clôture en bois) pour empêcher son piétinement et canaliser l'accès à la plage par des passerelles en bois sur pilotis. Ces passerelles pourraient être au nombre de deux ou trois;
- Installer des panneaux expliquant l'intérêt écologique de la dune de plage et mentionnant l'interdiction de la piétiner sous peine d'amendes;
- Revégétaliser la dune aux endroits les plus érodés avec, par exemple, du Patatran et remplacer les Takamakas atteint par la maladie par d'autres arbres (opération déjà commencée par la section forêt).

3.3.2. Protection et restauration de la Mangrove et de la forêt de Vacoas

- Contrôle et traitement des rejets polluants se déversant dans la mangrove et dans la rivière Dauban;
- Gestion concertée de l'exploitation et de l'utilisation de la mangrove et de la forêt à Vacoas;
- Protection des espèces endémiques et indigènes de la mangrove et la forêt de Vacoas de l'invasion par les espèces exotiques (canneliers, gouvaye de chine, prune de France, caoutchouc,...).

3.3.3. Aménagement d'un parcours éducatif pour les visiteurs

Compte tenue de l'intérêt écologique du site, de sa beauté, et de la proximité hôtels (Barbarons, Mahé Beach), l'action pilote propose d'aménager un parcours éco-éducatif dans la mangrove et dans la forêt afin d'accueillir les visiteurs et de les sensibiliser à l'environnement. Afin de réaliser cet objectif, les actions suivantes sont proposées:

- Elaboration et réalisation d'un sentier piéton traversant la mangrove et la forêt de Vacoas. Ce sentier pourrait comporter des passages en bois (boardwalk) au dessus de la mangrove et de la rivière Dauban (forêt à Vacoas). Des parcours de différentes longueurs et de différentes facilités d'accès pourront être développés;
- Elaboration et réalisation d'un itinéraire pour parcourir la mangrove en canoë à marée haute. Respectant les cahiers des charges de l'éco-tourisme, cette excursion en canoë sera limitée à un petit nombre de personnes par jour (sur réservation) de façon à ne pas déranger l'écosystème;
- Elaboration et réalisation d'un petit centre d'accueil (commun à la forêt et la mangrove);
- Elaboration et réalisation de panneaux éducatifs qui seraient implantés sur le parcours et d'une brochure distribuée a l'entrée. Les panneaux et la brochure signalerait les différentes espèces animales et végétales rencontrées, ils expliqueraient l'écologie du site, son intérêt environnemental de même qu'ils renseignerait sur les différents parcours.
- Pour accueillir les véhicules, on pourrait utiliser, sous réserve de son accord, le parking de l'hôtel Barbarons, voisin du site. Une extension de ce parking pourrait être décidée si des cofinancements sont trouvés.

3.3.4 La gestion du site et son coût de fonctionnement

Il est proposée que la visite du site soit payante de façon à ce que les revenues générés assurent les coût de fonctionnement et d'entretien. Ce principe a déjà fait ces preuves aux Seychelles avec la Vallée de Mai.

En ce qui concerne le partage des responsabilités dans la gestions du site, celles-ci seront définit lors de la préparation du plan de gestion. Il serait souhaitables que les différents bénéficiaires soit impliqués dans la gestion (entretient, fonctionnement et protection) du site. On peut déjà supposer que la section "Conservation et Parcs Nationaux" de la Division de l'Environnement sera l'un des partenaires principaux dans la gestion de ce site.

4. LA MISE EN OEUVRE

La Coordination Nationale des Seychelles du projet Régionale Environnement COI/UE assurera la mise en oeuvre et la majorité des financements de ce projet. Elle sera assisté dans cette tache par le support technique du GREEN. La participation des différents opérateurs Seychellois concernés par le projet (riverains, pouvoirs publics, hôteliers, ...) sera sollicitée au cours des différentes étapes de réalisation du projet.
Compte tenue de la multiplicité des actions entreprises dans le projet COI, la coordinations des Seychelles se réserve la possibilité, au cas ou elle estimerait ne pas avoir le temps nécessaire à la parfaite conduite de cette action pilote, de sous-traiter une partie de son élaboration et de sa réalisation à des consultants locaux opérant sous sa supervision.

5. LES ACTEURS PRINCIPAUX ET LES BÉNÉFICIAIRES

Hormis la population Seychelloise, principale bénéficiaire de ce projet au travers de la conservation et de la mise en valeur de son patrimoine naturelle, on peut citer parmi les autres bénéficiaires du projet:

- les riverains (apport de clients pour le commerce, valorisation de leur terrain, ...)
- les responsables du district de Grand Anse;
- les opérateurs touristiques, les hôtels (Barbarons, Mahé Beach, Plantation, Equateur)
- les ONG de protection de l'Environnement
- les différents ministères (Ministère du Tourisme, Ministère du Développement Communautaire, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Marines, le Ministère des Affaires Etrangères, du Plan et de l'Environnement) ;
- les touristes et les visiteurs en générale (écoles, wildlife club,...).

6. VALEUR DE L'INITIATIVE COMME ACTION PILOTE

L'action pilote proposée répond aux critères de sélections pour les raisons suivantes:

- Conforme au deux objectifs principaux du projet (flore endémique et zone côtière);
- Tester à petite échelle un processus (participation, élaboration, réalisation) et des actions de gestions (institutionnelles, légales, infrastructure) pour la protection, la mise en valeur et le suivi d'un espace littorale. Les leçons méthodologiques de ces actions seront reprises à Grand échelle dans le plan de gestion;
- Consensus. Après consultation informelle des différents partenaires (publiques et privés) il ressort que l'action pilote proposée fait l'unanimité;
- Lisibilité. L'action pilote propose des réalisations concrètes et visibles pour les politiques comme pour la population et les touristes. Chaque population bénéficie des résultats.
- Priorité. Compte tenue de la pénurie d'espace propice au développement agricole et urbains et étant donné le développement rapide du tourisme, les zones écologiquement sensibles qui ne sont pas protéger légalement comme Grand Anse sont extrêmement vulnérables.

ANNEXE III : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ SEYCHELLOISE ET IMPLICATIONS SUR LE PROJET PRE-OI

(Contribution d'Emmanuel Fauroux)

L'histoire des îles, de leur peuplement, de leur situation politique et de leur économie explique les fortes particularités sociales et culturelles qui caractérisent la population des Seychelles.

Les îles, peuplées très tardivement, ont longtemps vécu dans un extrême isolement et sont restées, à peu près jusqu'à l'indépendance, très sous-administrées (jusqu'à 1903, les Seychelles constituaient une dépendance lointaine de l'île Maurice, elle-même considérée par l'Angleterre comme une colonie de seconde zone) ou administrées avant l'indépendance par des gouvernements négligents ou dépourvus de moyens.

Comme dans la plupart des pays dont l'économie a autrefois reposé sur le travail servile, l'abolition a favorisé l'apparition d'une société très individualiste, peu structurée, ignorant notamment les organisations de type clanique ou lignager. Les anciens esclaves, en retrouvant leur liberté, ont utilisé des solutions individuelles pour survivre, cherchant souvent la protection de personnages plus riches dans des rapports de clientèle qui, aux Seychelles comme ailleurs, ne favorisent pas l'apparition de rapports horizontaux entre "clients".

Des clivages paraissent favoriser la rivalité plus que la solidarité entre les divers sous-groupes tel que l'activité professionnelle, marquée par l'importance des membres de la haute administration et des cadres de l'économie nationale qui détiennent le pouvoir politique et économique.

La quasi totalité de la population étant catholique, on ne peut pas dire que l'appartenance religieuse crée un clivage supplémentaire d'autant que les paroisses ne semblent pas constituer une structure importante.

Le niveau de vie de la majorité de la population est longtemps resté très bas, incitant à compter plus sur la débrouillardise individuelle que sur le recours à des organisations collectives ou coopératives, pour défendre leurs intérêts.

Les Seychellois semblent très attentifs à montrer par tous les moyens en leur possession (vêtements soignés, maison bien entretenue, grands mariages...) que leur statut social est au moins aussi important que celui de leur voisin. S'il n'est pas un parent proche, le voisin est ainsi souvent perçu comme un rival dont on peut craindre la jalousie et les entreprises magiques. Il ne se présente certainement pas comme un "allié de classe".

Depuis l'indépendance, l'apparition d'un État fort et omniprésent semble avoir contribué à donner à la population l'idée que les initiatives importantes ne pouvaient venir que d'en-haut. D'où une certaine passivité dans les comportements qui ne semble pas, cependant, recouvrir, comme à Madagascar, une hostilité systématique à l'égard de ce qui vient de l'État ; aux Seychelles l'Etat apparaît plus comme un Etat-providence.

Malgré le boom du tourisme et une incontestable et spectaculaire amélioration du niveau de vie, il demeure difficile, pour l'immense majorité de la population, d'équilibrer son budget. Cette situation contribue, très probablement, à maintenir une forte rivalité entre gens proches

dans l'échelle des revenus. Il existe par contre de fortes solidarités entre parents et alliés qui sont moralement tenus de s'assister mutuellement, mais ces solidarités n'ont pas toujours une expression géographique car elles peuvent relier des personnes dont les résidences ne sont pas voisines.

Dans le cas plus particulier de Grand-Anse, il apparaît clairement que l'agglomération ne constitue pas une communauté au sens fort du terme. Plusieurs habitants ont souligné qu'il s'agissait surtout d'un "village-résidence" et que les relations entre voisins se réduisaient souvent au minimum. On assiste notamment à :

- des clivages géographiques opposants plusieurs "quartiers" (grand Anse bas, Grand Anse haut, abords de l'église, nouveaux logements....) ;

- et des clivages entre anciens habitants nés à Grand Anse et nouveaux résidents.

Malgré sa manifeste absence de cohésion, la population se réunit périodiquement autour d'un petit nombre de lieux de sociabilité : les terrains de sport (football, volley), les épiceries débits de boisson, l'église...

Les femmes semblent manifester une plus forte tendance que les hommes à établir de denses relations de voisinage ; les lieux où elles lavent le linge côte à côte sont notamment propices à la diffusion d'informations. Il faut enfin souligner le rôle de l'école comme facteur de cohésion sociale, puisque la très grande majorité des habitants actuels y furent élèves autrefois et y sont sûrement attachés. Mais il est vrai qu'il ne semble exister aujourd'hui à Grand Anse aucune structure organisée. A l'image de ce qui existe dans d'autres agglomérations, un "club de l'environnement " pourrait certainement se constituer à partir de l'école et regrouper notamment les jeunes de Grand Anse.

Les représentants officiels de Grand-Anse (le District Administrator, le député du district) semblent diversement perçus par la population.

ANNEXE IV : SYSTÈME D'INFORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

(Contribution de Hugues Rajaonson)

La pertinence des décisions dépend de beaucoup de la qualité des données et/ou des informations collectées. Toutefois, il s'avère nécessaire d'avoir une méthodologie claire dans le choix de ces données à traiter si l'on veut que les résultats du traitement et leur interprétation répondent aux questions que l'on se pose. Il paraît utile de rappeler que les questions doivent être posées bien avant le traitement.

En ce qui concerne le site de Grand Anse, le PRE-OI des Seychelles possède un outil efficace à travers la maquette du Système d'Information et d'Aide à la Décision (SIAD). Le Système d'Information Géographique (SIG) produit des cartes à partir de la cartographie numérique. L'évolution des paramètres environnementaux peut donc être observée à partir de la superposition des différentes cartes selon les questions que l'on se pose. Des problèmes concernant les ordinateurs n'ont pas permis de disposer de toutes les données.

Des données macro-économiques et sectorielles existent et sont disponibles pour le public qui peut les acheter. Pour le cas de l'Opération Pilote il convient de faire une enquête socio-économique.

Les données ci-après doivent donc être recueillies (au minimum) (2 mois).

Population : par âge / sexe / lieu de naissance / migration /profession /études/activités secondaires/
Salaires / revenus mobilier et immobilier
Ressources renouvelables:
Marine: pêche / espèces/ captures (perception de l'évolution)/ coquillage/
Eau douce: crabe / écrevisses/ (perception de l'évolution)
Forêts: bois de construction (estimation des besoins)
Ressources non renouvelable: sable (besoin pour la maintenance des maisons à Grand Anse Mahé)
Infrastructure
Sanitaire / capital humain / demande de soin / soins effectués / maladies les plus courantes / Médicaments /lieu d'approvisionement en médicaments/
Hôtel/ nombre de touristes / retour pour qualité du site/ première venue /origine des intrants/ lieu d'origine des employés/
Routière: moyens de transport / flux transport public /
Agricole: Etat / privé / production / qualité des eaux usées / destination des produits/origine des intrants/lieu de résidence des employés/
Industrie : filière / origine des clients / nombre de clients / destination des produits / origine des intrants /Lieu de résidence des employés/.

ANNEXE V : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES EXPERTS LOCAUX PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR ECO-TOURISTIQUE DU SITE DE GRAND ANSE (MAHE)

1. RÉSUMÉ

Résumé de L'action Pilote
Dans le cadre du projet Régional Environnement COI/FED, la Coordination des Seychelles propose de mettre en oeuvre et de financer une opération pilote. L'objectif de cette opération pilote est de tester à petite échelle les principes de la gestion intégrée de la zone côtière. Le site proposé est celui de Grand Anse-Rivière Dauban. Ce site est unique en ce qu'il présente côte à côte trois écosystèmes remarquables: une plage bordée d'une dune couverte de végétation, une mangrove riche de six espèces de mangliers et une forêt unique à Vacoas parasol (endémique classé comme vulnérable). L'opération pilote propose de réaliser les actions suivantes : (i) protéger légalement et physiquement le site de Grand Anse Mahé (mise en réserve spéciale); (ii) restaurer les parties dégradées (construction de passes au-dessus de la dune, traitement des effluents,...); (iii) aménager un parcours éducatif pour le rendre accessible et attrayant aux touristes et aux Seychellois (mise en place d'un parcours piéton et de visites en canoës).

Résumé de la Méthode Proposée
Pour réaliser ces objectifs, la méthode proposée est la suivante: (i) identifier les objectifs à long terme, explicites et implicites, des habitants et riverains quant aux ressources naturelles de Grand Anse, (ii) identifier les points de vue des acteurs et riverains quand au projet déjà pré-identifié, (iii) modifier le projet en fonction du résultat des consultations, (iv) réaliser un atelier de travail de restitution \ officialisation \ légitimation du projet, (v) effectuer une étude de faisabilité économique, (vi) préparer un plan de gestion et d'aménagement du site en collaboration avec les différents acteurs (riverains, pouvoirs publics, hôteliers, école...), (vii) mettre en place progressivement les mesures institutionnelles nécessaires (mise en réserve spéciale du site -déjà réalisé-, constitution d'un comité de pilotage, d'une structure de gestion du site éco-touristique), (viii) mettre en oeuvre les investissements prévus dans le plan d'aménagement.

Résumé des termes de référence des experts locaux
Les deux experts locaux seront chargés des points (i) à (iv) et (vi) à (viii) ci-dessus. Pour les points (i) et (ii) ils seront appuyés par des spécialistes locaux en enquêtes sociales. Ils seront aussi appuyés par des experts GREEN-OI dont les termes de référence sont résumés ci-dessous :

Résumé des termes de référence des experts GREEN-OI d'appui aux experts locaux
Des experts Green-OI viendront les aider à réaliser la synthèse des points (i) à (iv) et (vi). Ils se chargeront du point (v).

2. OBJECTIF PRINCIPAL ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le but de l'opération pilote est de mettre en place un système de gestion viable à long terme de la zone de Grand Anse, c'est à dire viable socialement, économiquement et

écologiquement. La méthode pour atteindre ce but consiste à le décomposer (dans l'ordre) en trois objectifs principaux :

- s'assurer de la viabilité sociale de l'opération pilote ; pour cela on met en oeuvre une procédure de consultation des acteurs et riverains du site, pour impliquer ces individus ou groupes dans le processus de décision le plus tôt possible. Les objectifs spécifiques de cette composante sont : dégager les objectifs à long terme des différents groupes, identifier avec eux un objectif commun à long terme quant à l'avenir de Grand Anse ; enfin mettre en place une structure permanente de concertation (le comité de pilotage),

- s'assurer de la viabilité écologique de l'opération. Les objectifs spécifiques qui garantissent la viabilité écologique de l'opération sont : la réalisation de l'étude de faisabilité et la réalisation du plan de gestion ce dernier étant conçu avec l'appui des populations locales, des experts et des scientifiques.

- s'assurer de la viabilité économique. Les objectifs spécifiques sont ici la réalisation du plan de gestion, d'une étude de faisabilité économique et de la mise en place d'une structure de gestion.

3 ACTIONS A RÉALISER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

3.1 Consulter les populations et compléter l'étude socio-économique

Durant le mois de Juillet ou Août, les deux experts identifiés pour la mise en oeuvre de l'opération pilote, Harry Ally et Yann Stirling, se consacreront à identifier les réels objectifs à long terme des populations locales quant au site de Grand Anse et à repérer non seulement les usagers, les usages mais aussi les relations entre les usagers à propos de ces usages. Suite à ces consultations, il rendront un rapport contenant : (i) la synthèse de ces entretiens, (ii) la redéfinission ou le ré-ajustement des objectifs à long terme de l'aménagement du site de Grand Anse en fonction des objectifs exprimés par les populations. Enfin ils prépareront un atelier de deux jours de restitution-officialisation de ces objectifs et du projet en présence des populations de Grand Anse ; Un expert GREEN-OI viendra au début sepetembre pour préparer le séminaire de réstitution.

Appui local

Pour réaliser les enquêtes de cette consultation, un appui local méthodologique peut et doit être sollicité auprès de (1) Lèna Désaubin chargée de l'éducation et de la formation à la DOE qui pourrait seulement fournir un appui sans pouvoir prendre en charge entièrement cette opération compte tenu de ses activités courantes , (2) Michèle Martin (Assistant Curriculum Development Officer).

Compte tenu des spécificités de l'organisation locale aux Seychelles, nous proposons la démarche suivante :

Méthode

Les entretiens seront non directifs (pas de questionnaires à la main). Le but de l'opération est d'identifier les objectifs à long terme des différents acteurs, et leur relation avec le site de

Grand Anse. En l'absence de communautés locales très structurées on peut entrer en contact avec les populations cibles dans l'ordre par trois types d'approches :

- L'approche directe, en s'adressant aux populations autour des lieux qui structurent la vie locale : terrains de sport, lieu de lavage pour laver de linge, l'école, l'église, l'épicerie et les débits de boisson. Des entretiens informels et partiellement collectifs pourront être réalisés dans des conditions de réelle efficacité ; cette solution est bien préférable au porte à porte.

- Le recours aux personnes ressources : le député local (Mr Waven William) qui est élu, le district administration (Mr Paul La Baleine) qui est désigné par le gouvernement et peut être perçu comme moins représentatif, le prêtre, le pasteur et personnel enseignant de l'école. D'autres personnes peuvent être très utiles : Monsieur Moustache (DG Crop development & promotion division) et les opérateurs économiques (hôteliers, fermiers, garage...).

- Une information par les médias (journaux, radio...) en direction de l'opinion publique, à propos de l'existence d'un projet à Grand Anse (Mahé) et d'une démarche impliquant la consultation préalable de la population concernée, compléterait l'approche avant la tenue de l'atelier de restitution.

Pour analyser la façon dont l'opération pilote est perçue, on pourra utiliser une grille d'analyse de type Richesse / Menace / Adaptabilité / cohérence interne / cohérence externe. (Voir *la logique d'acteurs : les feux de Cythères* dans "Montgolfier et Natalie, 1987. Patrimoine du futur, approche pour une gestion patrimoniale, Economica, 248 p)

Calendrier

Cette phase doit être brève et ne doit pas dépasser 1 mois, à réaliser au mois de Juillet.

Un (ou deux) expert GREEN-OI au mois d'Août ou Septembre qui fera par ailleurs la pré-faisabilité économique et financière de l'opération pilote , appuiera les deux experts locaux pour la préparation du séminaire

3.2 Finaliser l'étude de faisabilite de l'Opération Pilote et préparer un plan de gestion

Les activités présentés dans les parties 2 et 3 ci-dessous seront préparés par les deux experts locaux (voir le chronogramme pour l'attribution des taches) durant le mois d'aout. Début septembre un expert GREEN-OI viendra revoir avec les experts locaux les résultats de leur travail et il préparera avec ces experts un premier projet de plan de gestion qui sera soumis aux partenaires pour commentaires à la mi-septembre. Le plan de gestion sera ensuite revue et completé par les deux experts locaux puis il sera finalisée lors de la venue de l'expert GREEN-OI à la fin d'octobre.

3.2.1 Compléter l'audit environnemental du site

Inventaire des spécificités écologiques du site.

3.2.2 Révision de la faisabilité des actions de l'opération pilote

A partir de l'audit environnemental précédent et des consultations avec les différents partenaires les points suivants seront révisés :

- les actions proposées dans le document initial (sentier éco-touristique, parcours en canoë, fermeture de la route, protection de la dune de plage par des passerelles, ...);
- le tracé des parcours et le type d'infrastructure pour les équiper;
- le plan d'action et le calendrier.

3.2.3 Proposition de règles d'accès et d'usage du site

Le plan de gestion devra prévoir, en distinguant les droits des différents usagers du site (riverains, visiteurs, gestionnaires,...):

- un schéma d'utilisation du site comprenant un zonage (zone d'accès réservé, libre, payant, pêche, transport, pique-nique, tracé des parcours et localisation des infrastructures...). A ce sujet, l'expert principal pourra recommander l'achat de certaines parcelles appartenant à des privés;
- les règles d'usage (prélèvement de ressources autorisées et par qui, tenue vestimentaire, feu, littering,...);
- les conditions d'accès (heures d'ouverture, prix d'entrée,...).

3.2.4 Proposer des actions d'accompagnements à l'aménagement du site

Ces actions auront pour but soit de remédier ou d'alléger les pressions environnementales (traitement des pollutions, restriction de certains usages, ...), soit de préparer des alternatives ou des compensations pour les usages limités par la mise en place du plan de gestion ; par exemple l'interdiction d'extraire du sable de la plage doit être compensée par une solution alternative pour les utilisateurs de sable. Le consultant en charge de cette partie proposera des solutions pour la gestion rationelle des curios et celle des pollutions liquides qui polluent la mangrove.

3.3 Préparer la mise en oeuvre de l'opération

3.3.1 Faisabilité Organisationnelle et Institutionnelle - Modalités de gestion à long terme du site .

Il s'agit de définir et de proposer dans un rapport les conditions d'exécution puis de gestion du projet. Le rapport contiendra les éléments suivants:

- Proposer les fonctions et l'organisation des différents partenaires lors de l'exécution et plus tard l'exploitation du projet (exploitants, gestionnaires, bénéficiaires, bureau de la structure de gestion,...); définir et mettre en place un comité de pilotage; définir quelle institution est chargée de l'exécution de l'opération dans sa globalité et ensuite dans ses différents volets (définir son mandat, son statut,...);

- Evaluer les capacités institutionnelles des opérateurs et l'adéquation des fonctions requises aux ressources existantes ; recommandations quant à l'exécution de l'opération pilote compte tenu des contraintes; préciser les conditionnalités et les risques;

- A partir d'une analyse des mandats institutionnels en vigueur dans le pays et des textes existants, proposer des changements éventuels (outils, changement de mandats, de régulations,...) permettant la mise en place du système proposé;

- Identifier les besoins en staff, en formation, et en équipements nécessaires à la gestion/exploitation du projet;

Dans l'organisation proposée on cherchera à: (i) pérenniser au mieux, c'est à dire à prévoir un désengagement croissant du projet au profit des organismes pérennes nationaux; (ii) développer la transversalité (multisectorialité, multidisciplinarité); (iii) développer la participation (privés, ONGs, comités,...).

3.3.2 Faisabilité financière

L'analyse quand aux financements à long terme du site comportera :

- L'évaluation des coûts d'exécution du projet (budget par activités et composantes à croiser avec le budget investissements et fonctionnement) pendant les 5 ans à venir;
- L'identification des différentes sources de financement : le Projet (COI, UE) et les partenaires notamment le Gouvernement seychellois central et les gouvernements des districts, les communautés et le privé sur la base d'une gestion à long terme, (parking financé par MTT,...) ;
- Des propositions pour : (i) un mode de gestion budgétaire compte tenu des possibilités de multifinancement et (ii) un draft de manuel de procédures de gestion financière.
- Une analyse des sources de revenus à générer directement et indirectement par le projet ; évaluer leur nature et estimer leurs montants prévisionnels notamment à travers les taxes et droits d'entrée.
- Des propositions pour les modalités de perception, d'approbation, de transfert et d'utilisation de ces revenus.

Lors de la faisabilité de ces propositions, on vérifiera :

- La capacité des budgets nationaux, locaux et privés à financer durablement les coûts générés.
- La capacité des institutions proposées à gérer des revenus.

3.3.3 Evaluation économique de l'opération (réalisées par experts GREEN-OI).

On évaluera les avantages et/ou bénéfices économiques obtenus par ce projet et notamment les bénéfices environnementaux ou sociaux (analyse coûts/avantages, coûts d'opportunités).

3.3.4 Préparé un système de suivi intégré

Cette action est pour le moment mis en veille en attente des résultats de la mission d'évaluation à mi-parcour.

Cette action consistera à proposer un système de suivi environnemental, économique et social du site. Sur la base de consultation avec les différents partenaires, le consultant proposera un système qui permettra de: (i) suivre l'évolution de la santé environnementale, économique et sociale du site; (ii) de permettre la publication de cet état de santé à destination des différents partenaires de l'opération; (iii) d'évaluer l'impact négatif ou positif de l'opération pilote sur le site et ses populations par rapport à un état initial; (iv) de signaler des problèmes environnementaux, économiques ou sociaux demandant des actions correctives.

Le rapport comprendra une proposition de structure de la base de données, d'indicateurs de suivi, et le détail des protocoles permettant la récolte, l'analyse et l'utilisation des données de suivi dans une perspective SIAD[1]. L'expert pourra recommander que des études spécifiques soient conduites pour améliorer la connaissance du site (bilan hydrosédimentaire, inventaire zoologique, ...).

Plus particulièrement le consultant proposera avec quels décideurs (privés, ONGs, administrations), et quels processus décisionnels (mécanismes participatifs, hiérarchies,...) le système sera élaboré et géré. Le consultant devra préciser sur quels organismes ou institutions pérennes (privés, publics ou communautaires) seront capitalisés la préparation du projet.

Afin de guider le gestionnaire du système, le consultant devra également proposer un schéma directeur comportant un plan d'action avec des priorités, des budgets définis dans le temps et le partage des responsabilités.

3.3.5 Aide à l'établissement de contrats et de procédures

- Un contrat entre la structure de gestion et l'Etat-propriétaire du site,
- Des règlements pour la structure de gestion, l'usage du site, des manuels de procédures pour le déblocage des fonds, les projets de textes à créer ou à modifier pour assurer la faisabilité des ces activités;
- un calendrier de mise en oeuvre détaillé des activités pour l'ensemble des composantes de l'opération.

3.3.6 Préparer un système d'information du public

Proposer des maquettes de panneaux éducatifs et une maquette de brochure (graphisme et textes) permettant de renseigner les visiteurs sur les caractéristiques botaniques et zoologiques des trois entités écologiques du site (plage et dune, mangrove, forêt de Vacoas) ainsi que sur leur importance environnementale (rôle tampon et épurateur de la mangrove, importance de la dune contre l'érosion, ...).

SIAD= Système d'information et d'aide à la décision

4. MOYENS/INFORMATIONS MIS À DISPOSITION DES EXPERTS

Les experts auront à leur disposition, pour les assister dans leurs tâches, l'équipe suivante:

- une socio-économiste de l'équipe CN/Seychelles (0.5 Hommes/Mois);
- un environnementaliste qualifié dans le domaine du suivi des pollutions (0.5H/M);
- un forestier spécialiste des plantes endémiques (0.5 H/M);
- une inspectrice expérimentée dans le domaine de la gestion des pollutions (1 H/M);
- un technicien SIG et son équipement (logiciel, table de digitalisation) (0.5 H/M);

Les experts pourront bénéficier de l'accès aux équipements de la CN/Sey, c'est-à-dire:
une photocopieuse grande capacité;
- un fax;
- une connexion Internet.

Ils bénéficieront des données de l'audit environnemental et socio-économique déjà acquis (inventaire botanique, analyse des pollutions liquides, cadastre sur carte SIG).

5 RÉSULTATS

5.1 Un rapport contenant l'étude de faisabilité et les éléments du plan de gestion.

En annexe à ce rapport sont attendus spécifiquement :

- les résultats de l'audit environnemental et socio-économique du site;
- une liste des équipements (leur justification),
- du personnel (description des postes)
- des formations nécessaires;
- les minutes des séminaires de consultation;

5.2 Un rapport reprenant les propositions demandées dans le § 34.

5.3 Les maquettes des panneaux éducatifs/informatifs et de la brochure de visite.

6 EXPERTS

Deux experts Seychellois ont été identifiés : Ian Alan Stirling et Harry Ally. Ils travailleront ensemble, en particulier lors de la phase de consultation de la population, mais ils auront chacun une responsabilité spécifique pour les tâches correspondant aux § suivants :

Ian Alan Stirling § 21; & 22; & 23; & 24; § 36

Harry Ally § 31, § 32, § 35

DUREE DE L'INTERVENTION :

4 mois commençant le plus tôt possible.

CHRONOGRAMME

N°	ACTIONS (HOMME/JOURS * NB EXPERT)	07/97				08/97				09/97				10/97				11/97		Experts responsable de l'action
1	Consultation des populations (15*2)		▒	▒																I. Sterling H. Ally
2	Synthèse des consultations et préparation de la réstitution (5*2)				▒															I. Sterling H. Ally
3	Préparation du plan de gestion/faisabilité des actions (& 21, &22, &23, &24) (28 * 1)					▒	▒	▒	▒	▒										I. Sterling
4	Faisabilité organisationelle, institutionelle et financière (& 31, &32) (20 *1)					▒	▒	▒	▒											H. Ally
5	Atelier de travail, restitution auprès des populations locales et officialisation de l'objectif à long terme (7*3)									▒										I. Sterling F. Ally GREEN-OI
6	Révision du plan de gestion (5*3)										▒									I. Sterling F. Ally GREEN-OI
7	Soumission du plan de gestion aux partenaires (3*2)											▒								I. Sterling H. Ally
8	Contrats et procédures (&35) (10*1)												▒	▒	▒	▒				H. Ally
9	Système d'information du public (& 36) (20*1)												▒	▒	▒	▒				I. Sterling
10	Finalisation du plan de gestion (4*3)																▒	▒		I. Sterling F. Ally GREEN-OI
11	Faisabilté économique (&33) (4*1)																▒	▒		GREEN-OI